

# **Fédérations Syndicales des Cheminots**

## **CGT – UNSA – SUD-Rail**

Monsieur François NOGUE  
Directeur des Ressources Humaines de la SNCF  
34 rue du Commandant Mouchotte  
75699 PARIS CEDEX 14

*Paris, le 05 février 2010*

### **OBJET : DCI NATIONALE.**

Monsieur le Directeur,

Après les nombreuses actions revendicatives qui se sont déroulées durant toute l'année 2009, la grève nationale tous services du 03 février 2010 à l'appel des Fédérations Syndicales CGT – UNSA – SUD-Rail et CFDT démontre le niveau de mécontentement et d'exigences de l'ensemble des cheminots.

Une fois de plus, la Direction de la SNCF tente d'ignorer et reste sourde aux revendications exprimées dans le cadre de cette forte mobilisation des cheminots.

C'est à ce titre que nos Fédérations CGT – UNSA – SUD-Rail, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous déposez une Demande de Concertation Immédiate.

Les réorganisations et restructurations en cours ou programmées créent un nombre de dysfonctionnements de plus en plus important. Elles provoquent mécontentement, inquiétudes, interrogations des personnels sur leur avenir et sur celui de l'entreprise publique SNCF.

Votre politique menée au pas de charge en refusant d'entendre les propositions des organisations syndicales, voit la mise en place des EIC, la tentative de passer en force sur la création d'établissements multi-métiers voire mono activité, la spécialisation des métiers d'ASCT et ADC par produit, les réorganisations à l'Infra, la création de la branche « Gares et Connexions », l'accélération de la casse et de l'abandon d'une partie du wagon isolé.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquences sur la transformation en profondeur de l'EPIC SNCF avec une structuration verticale en branches distinctes.

L'application de cette stratégie à l'activité Fret entraîne un recul sans précédent de son chiffre d'affaires et de ses parts de marché, contradictoire avec les objectifs du « Grenelle de l'environnement » et amplifiant la désertification économique de certaines régions.

Comme les cheminots l'ont exprimé par la grève du 03 février 2010, nos Fédérations CGT – UNSA – SUD-Rail exigent un changement radical des politiques menées depuis plusieurs années. Cela passe par une autre organisation de la production, des moyens humains, matériels, financiers pour pérenniser et développer cette activité.

La déstructuration des métiers et de la réglementation qu'elle induit est préjudiciable aux intérêts de notre entreprise et du Service Public SNCF.

Cette politique économique qui tourne le dos à l'intérêt général, entraîne une baisse importante des effectifs. Cette situation accompagnée des prévisions de nouvelles réductions d'emplois pour 2010, le non respect de la réglementation du travail et de dispositions statutaires, la précarité, dégradent les conditions de travail des cheminots et induisent de la souffrance au travail.

Nos Fédérations CGT – UNSA – SUD-Rail exigent une politique de l'emploi permettant d'assurer et de réaliser la charge de travail dans de bonnes conditions, d'améliorer la qualité du service et la sûreté.

Ces éléments sont autant de facteurs essentiels au maintien d'un haut niveau de sécurité tout comme le respect du statut et des engagements pris par l'entreprise.

Sur les salaires et pensions, face à l'aggravation au quotidien des difficultés, le pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités doit être préservé et amélioré.

Les Fédérations CGT – UNSA – SUD-Rail revendiquent en urgence la tenue d'une véritable négociation salariale.

Revaloriser les salaires, développer l'emploi sont incontournables pour le retour à la consommation, le développement économique, celui des activités et pour le financement du régime spécial de protection sociale des cheminots.

Dans ce cadre, alors que le Président de la République vient d'annoncer le principe d'une nouvelle réforme du système de retraite en 2010. Les Fédérations Syndicales CGT – UNSA – SUD-Rail réaffirment leur opposition à l'abaissement du niveau de pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout report de l'âge de départ à la retraite.

En ce sens, nos Fédérations Syndicales réitèrent leur attachement au système de répartition, au maintien de l'ouverture des droits à la retraite à 55 ans (50 ans pour les ADC) et du calcul des pensions sur le traitement des 6 derniers mois.

Enfin, concernant les facilités de circulation, nous exigeons un retour à la gratuité.

Le silence de la Direction sur l'ensemble de ces revendications alourdi le climat social à la SNCF. L'attitude de blocage voire de passage en force de la Direction lors des dernières Tables Rondes, confirme cette analyse.

L'ensemble de ces points constitue des motifs de conflictualité sociale dans l'entreprise.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

CGT  
Didier LE RESTE

UNSA  
Jean-Daniel BIGARNE

SUD-Rail  
Alain CAMBI